

RENDU COMPTE

Les décisions prises par la Maire ou par subdélégations par un élu, suite aux délégations accordées par le Conseil municipal :

- en matière de marchés et de leurs avenants
- les décisions prises en matière de contentieux
- les décisions prises en matière d'autres actes de gestion courante
- les décisions prises en matière de conventions d'occupation.